

Discours du 25 août 2022

80 ans de la publication du décret d'incorporation de force des Alsaciens

Aujourd'hui, 25 août 2022 nous nous retrouvons devant le monument aux morts pour commémorer le 80ème anniversaire de l'incorporation de force. C'est bien en ces moments que nous ressentons combien la seconde guerre mondiale aura profondément marqué l'identité et le destin de notre région. De nombreuses cérémonies se tiennent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire alsacien et mosellan.

Je souhaite saluer toutes les personnes présentes avec nous aujourd'hui :

Mesdames et messieurs les élus, maires, maires délégués, maires honoraires, conseillers municipaux et communautaires

Les associations patriotiques : anciens combattants et souvenir français

Le lieutenant Kaetzel, chef de l'unité territoriale et ses hommes

Le major Stephan Mayer, commandant de la brigade de Sultz-sous-Forêts

Et vous mesdames et messieurs qui nous accompagnez dans cette cérémonie de mémoire.

Il y a bien des sujets, chaque jour, pour nous diviser. Mais ce sujet-là nous unit par-dessus tout. Parce qu'aucune famille d'Alsace et de Moselle n'aura été épargnée par ce drame. Aucune de nos familles n'aura pu échapper à la terreur de l'incorporation de force.

L'Alsace et la Moselle ont été annexées en 1940 par l'Allemagne nazie. Ce fut le début de très longues années d'oppression et de souffrance pour les familles alsaciennes qui, malgré cette effroyable épreuve, sont restées « Françaises de cœur ».

Durant cette sombre période, la population alsacienne a subi une intégration forcée dans le IIIe Reich qui est passée par différentes

étapes, toujours plus douloureuses et ignobles. Ainsi, en 1941, les femmes et les hommes adultes ont été enrôlés dans le service du travail du Reich, puis en 1942, les enfants et les adolescents ont été obligés d'adhérer aux Jeunesses hitlériennes.

Mais, la pire et l'ultime étape intervient, le 25 août 1942, avec la publication d'un décret contraignant les Alsaciens à effectuer leur service militaire dans les rangs de formations militaires allemandes afin d'achever leur totale « nazification ». Avec cet enrôlement de force dans une armée étrangère, l'Allemagne nazie commettait un « crime de guerre » au regard du droit international.

Certains jeunes gens prennent la fuite au péril de leur vie. D'autres refusent fermement d'endosser l'uniforme de l'occupant entraînant, dès lors, leur internement dans un camp.

Face aux terribles menaces de représailles qui pèsent sur leurs familles, plus de 134 000 Alsaciens et Mosellans – les « Malgré-Nous » – ont été contraints d'effectuer leur service militaire pour un pays qui les avait arrachés à leur Mère-Patrie.

Laissez-moi vous faire lecture de la LETTRE du SOUVENIR FRANÇAIS du COMITÉ de MOLSHEIM titrée « À NOUS LE SOUVENIR, À EUX L'IMMORTALITÉ » qui retrace très précisément la publication et la mise en application de l'incorporation de force par le décret du 25 août 1942.

(sources : Saisons d'Alsace N° 39/40 par François-Joseph Fuchs, FR3 régions)

Prévu initialement pour les mois de mai ou de juin 1942, puis pour le 1er juillet, puis pour le 8 juillet, le décret sur l'incorporation des Alsaciens fut à nouveau reporté à une date ultérieure pour des raisons inconnues!

Quoiqu'il en soit, la publication de l'ordonnance sur l'introduction du service militaire obligatoire en Alsace le 26 août fit l'effet d'une bombe. Datée du 25 août, elle était accompagnée d'un vibrant appel du Gauleiter Wagner à la population daté du 24 août. Il essaya de justifier son décret : « l'Alsace a des obligations envers elle-même. Il ne lui est fait cadeau de rien ; comme personne sur cette terre d'éternelle lutte ne peut vivre de présents, elle est obligée d'acquérir sa place future en combattant... Les jeunes classes défendront l'honneur, l'idéal et les intérêts de l'Alsace et du Reich comme l'ont fait leurs pères héroïques durant la 1ère guerre mondiale ».

L'appel des classes commença deux jours après la promulgation de l'ordonnance sur l'incorporation. Le 1er septembre, le Gauleiter adressa une circulaire secrète dans laquelle il précisait les mesures de sécurité à prendre.

Malgré toutes ces mesures 12 000 Alsaciens réussirent à s'échapper jusqu'au 11 novembre 1942. Pour enrayer l'exode et pour mâter les récalcitrants, il prit le 11 février 1943 les dispositions suivantes : « Tous les Alsaciens astreints au service militaire qui, sans excuse, ne se présenteront pas aux conseils de révisions, seront arrêtés et conduits au camp de Vorbruck (près de Schirmeck) où ils passeront le conseil de révision. Le jour même de l'examen médical la police se chargera de les envoyer dans des sections spéciales de l'armée, sous escorte armée ».

Comment ne pas penser en ce jour à toutes ces femmes alsaciennes et mosellanes qui ont été enrôlées de force, à l'instar des Malgré-Nous, dans différentes structures nazies.

Durant la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses femmes d'Alsace, de Moselle, mais aussi du Luxembourg et de Belgique furent enrôlées de force par l'Allemagne nazie. Ces «Malgré-Elles» ont été reconnues tardivement par les États et leur souffrance a souvent été placée sous silence. Incorporées dès 1941 dans le Reichsarbeitsdienst (RAD) et le Kriegshilfsdienst (KHD) comme auxiliaires de la Wehrmacht, ces jeunes femmes étaient contraintes à travailler au service du Reich, dans des

fermes ou des usines, tout en subissant un véritable endoctrinement et une discipline toute militaire. 10 000 à 15 000 Alsaciennes et Mosellanes auraient été concernées par ce crime de guerre.

Aujourd'hui, c'est avec un sentiment de respect profond que nous sommes présents ici nous incliner devant la mémoire des Malgré-Nous et veiller, 80 ans après les ordonnances de 1942, à ce que la flamme du souvenir ne s'éteigne pas. Ce que nous sommes venus dire, aujourd'hui, c'est le respect que nous portons à ces femmes et à ces hommes auxquels rien n'aura été épargné au cours de leur vie.

Chaque génération vit dans l'histoire son lot d'épreuves. Et peut-être en est-il ainsi depuis l'aube des temps. Mais cette génération-là, a particulièrement été mise à l'épreuve.

Ces femmes et ces hommes ont vécu la guerre. Beaucoup d'entre eux également avaient connu l'horreur de la Première guerre mondiale. Ils ont connu, comme tous les Français en 1940, la honte de la défaite. Ils ont subi l'évacuation. Ils ont vu le régime de Vichy les abandonner et laisser le Reich nazi décider de leur sort.

Ils ont été privés de leur nationalité. Ils ont été privés de leurs droits. Ils ont été privés de leur dignité et jetés malgré eux dans l'abjection du pire asservissement qui soit.

Les besoins en effectifs de la Wehrmacht sont tels, depuis l'invasion de l'Union soviétique en juin 1941, que le haut commandement accepte puis réclame des renforts. Un tour de passe-passe juridique – la naturalisation in extremis de la majorité des habitants des anciens départements français du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle – permet de donner à cette mesure une allure légale, alors que le droit international et la loi allemande sur la conscription de 1935 s'y opposaient.

Un subterfuge juridique lourd de conséquences, avec les 130 000 Alsaciens-Mosellans incorporés de force dont 42 000 morts ou disparus

et 32 000 blessés dont 10 000 grièvement. Les incorporés de force et leurs familles souffrirent aussi longtemps de blessures morales, « traités de «Boches de l'est» et en même temps de «Franzosenkopf»

Dans un premier temps, l'OKW (Oberkommando der Wehrmacht), jugeant les Alsaciens et Mosellans suspects et peu fiables, s'était opposé à cette incorporation. L'affaire traîne jusqu'à la décision finale de Hitler à Winnitza en Ukraine (9 août 1942). La citoyenneté allemande sera imposée le jour de l'incorporation.

Le service militaire est promulgué le 24 août 1942 en Alsace et le 29 août en Moselle.

En 1942, on enrôle, bien sûr, les Alsaciens et les Mosellans en âge de servir. On fait peser sur les familles de terribles menaces qui, souvent, se transforment en représailles lorsque l'un se dérobe et se montre réfractaire. Combien de pères et de mères furent menacés, humiliés, transplantés en Prusse orientale ou, surtout, internés à Schirmeck ?

Dans l'armée allemande elle-même, on ne fait pas confiance à ces Alsaciens et Mosellans, dont chacun sait qu'ils sont là contre leur gré. Malgré eux.

Ces Alsaciens et ces Mosellans, dans l'armée allemande, comme on s'en méfie, comme on craint leur désertion, on les envoie alors, dans leur immense majorité, sur le Front de l'Est, loin de l'Alsace qu'ils aiment tant, loin de la France qui est restée, malgré tout, leur patrie.

Pour les incorporés de force, c'est la double peine permanente. Ils ont non seulement l'humiliation de devoir porter un uniforme qui n'est pas le leur, mais on les fait servir dans les pires conditions. On les envoie à la mort.

Comment ne pas évoquer le camp de Tambov.

De nombreux Malgré-Nous s'évadent sur le front de l'Est et se rendent aux soldats soviétiques. Mais la singularité de leur situation n'est pas

comprise et comme les autres prisonniers, ils se retrouvent confrontés à la dure réalité des camps soviétiques. Au début, ils sont envoyés dans une centaine de camps, puis ils sont majoritairement regroupés dans le camp n°188 de Tambov, à 350 kilomètres au sud-est de Moscou. Ainsi, en septembre 1945, il comptait officiellement quelques 11 000 prisonniers français.

Les conditions de survie dans le camp de concentration sont épouvantables (travaux exténuants, conditions sanitaires effroyables, nourriture insuffisante, baraques surpeuplées...).

Je souhaite citer ici Philippe Richert, ancien président du Conseil Régional d'Alsace :

« Je suis allé à Tambov. Cela fait partie des souvenirs les plus marquants de ma vie. Non pas à cause du froid. Il est terrible. Non pas à cause de ce qu'on y voyait. Il n'y a plus rien à voir. Et justement. C'est parce qu'il n'y a rien à voir que cela en devient terrible.

Près de 40 000 Malgré-Nous sont morts ou portés disparus. Ils n'ont pas de tombe. Aucune croix. Aucune pierre. Personne, à la Toussaint, ne vient, les fleurir. Quand ils sont morts, ils avaient vingt ans à peine. Parfois seize ou un peu plus. C'est l'âge où la vie appelle aux études comme aux jeux innocents, à l'amitié et à l'amour. Ils n'ont pas eu cela. Ils n'ont eu que la mort.

Ils avaient la vie devant soi et, pourtant, ils l'ont reçue, cette mort, froide, lointaine, étrangère, en terre anonyme. Pour une seule raison : ils avaient eu la mauvaise idée d'être nés en Alsace et en Moselle. »

Dès la fin de l'année 1943, les prisonniers deviennent des pions dans le jeu d'une diplomatie qui prépare déjà l'après-guerre. Le débarquement du 6 juin 1944 permet certes à 1 500 hommes de quitter le camp le 7 juillet 1944 pour rejoindre l'Afrique du nord, mais c'est le seul convoi avant la capitulation allemande. Les prisonniers peuvent servir de moyen de pression pour Staline et les autorités françaises, soucieuses

de ne pas compromettre leurs relations avec Moscou, ne font pas une priorité du sort des Malgré-Nous.

À la fin de la guerre, le rapatriement s'opère lentement (7 convois en 1945, d'autres suivent en 1946 et en 1947), le dernier prisonnier, Jean-Jacques Remetter ne rentre qu'en 1955 à Strasbourg).

Pendant 3 ans, des hommes ont été incorporés de force dans la Wehrmacht et des femmes ont été envoyées contre leur gré dans les formations paramilitaires de celle-ci. Dans les années 1950, la lutte pour la reconnaissance du statut d'incorporé-e de force débute...

L'histoire de l'incorporation de force a longtemps été, entre l'Alsace et le reste de la Nation, une source d'incompréhension et de douleurs.

Il a fallu, en réalité, attendre qu'un président de la République vienne à Colmar le 8 mai 2010 pour prononcer un discours qui restera dans l'histoire de l'Alsace et dans l'histoire de France comme un moment inaliénable de réconciliation nationale.

C'était Nicolas Sarkozy. Il disait alors ces paroles fortes : « Je suis venu aujourd'hui en Alsace réparer une injustice. À partir de 1942, les Alsaciens et Mosellans furent enrôlés de force dans l'armée allemande. On leur mit un uniforme qui n'était pas celui du pays vers lequel allaient leur cœur et leur fidélité. On les força à agir contre leur patrie, leur serment, leur conscience... Les Malgré-Nous ne furent pas des traîtres. Ceux qui n'ont rien fait pour empêcher cette ignominie perpétrée contre des citoyens français ont trahi les valeurs de la France, l'ont déshonorée. Vichy a trahi la France et l'a déshonorée... »

Comme le disait le maréchal Foch : « Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. »

Lorsque nous tournons notre regard vers le passé, ce n'est pas pour nous y complaire ni raviver les grandes douleurs que le temps heureusement a contribué à apaiser.

C'est parce que nous sommes redevables envers ceux qui nous ont précédés.

Et notre devoir est de porter cette mémoire et de la transmettre.

Nous avons, aujourd'hui, 80 ans après les ordonnances de 1942, un devoir à accomplir ensemble : nous incliner, avec respect, devant la mémoire des victimes. La mémoire de ceux qu'un jour les vents mauvais de l'histoire privèrent de tout. La mémoire des Malgré-Nous.

Marquons cette mémoire par un dépôt de gerbe.

Dépôt de gerbe

Salutations de drapeaux.

Mots de la fin :

Je vous remercie toutes et tous d'avoir participer à cette cérémonie en hommage aux Malgré-Nous.

Pour clôturer ensemble ce moment, je vous invite à un verre de l'amitié à la Saline. Merci à vous !